Règlement U11 - Saison 2026 / 2027

Article 1 – Généralités

Les clubs engagent leurs équipes en D1 – D2 – D3 en utilisant la nouvelle plateforme. Les équipes mixtes sont autorisées et évolueront en championnat masculin. La composition des poules et le calendrier sont réalisés sous l'autorité des Commissions Sportives et de Mini-Basket. La composition des poules ne pourra donner lieu à contestation. Les résultats de toutes les rencontres doivent être transmis via l'e-marque V3 dédié au mini-basket sur FBI le dimanche soir 20 h 00 du week-end de la rencontre ~~et la feuille de match spécifique aux U11 est à télécharger (site du CD 67 : « Feuille de match – championnat U11 »)~~ ~~et à déposer sur la plateforme dédiée.~~ Un entraineur mineur doit être accompagné d'une personne majeure licenciée ~~ou non~~. (Article 310 RG FFBB)

Article 2 – Calendrier sportif

Le calendrier sportif est disponible sur le site du CD-67 : Calendrier 2026-2027

Le déroulé de la saison est le suivant : Déroulement du championnat

Article 3 – Dérogation

Tout changement de date, d'horaire doit se faire par dérogation via le programme fédéral FBI.

Le délai limite du jeudi 22 heures n'est pas appliquée pour les U 11 D2/D3. Cependant, il est demandé aux clubs de s'organiser pour limiter au maximum (dans des cas très exceptionnels) les changements de dernière minute.

Les U11D1 sont soumis au délai de jeudi 22 h comme les autres catégories.

OBJECTIF : Que le maximum de rencontres soit joué. Cependant, si aucun accord ne peut être trouvé d'ici la dernière journée de la 1ère ou de la 2e phase, alors le club recevant devra informer à competitionsjeunes@basket67.fr que la rencontre n'a pas pu être jouée.

Nous comptons sur la bonne collaboration entre clubs pour le bien des enfants.

Article 4 – Temps de jeu

4.1. Les 2 équipes avec au moins 6 joueurs

Les rencontres se déroulent en 8 périodes de 4 minutes chrono arrêté (la règle d'arrêter le chrono dans les 2 dernières minutes du match ne s'applique pas en U11) :

- Pause de 1 minute entre chaque période.
- Mi-temps (à la fin de période 4) : 4 minutes et changement de côté des équipes
- 1 temps mort par mi-temps de 4 périodes.

4.2. Une équipe (ou les 2) avec ~~4 ou~~ 5 joueurs

Les rencontres se déroulent en 6 périodes de 4 minutes chrono arrêté (la règle d'arrêter le chrono dans les 2 dernières minutes du match ne s'applique pas en U11) :

- Pause de 1 minute entre chaque période.
- Mi-temps (à la fin de période 3) : 4 minutes et changement de côté des équipes
- 1 temps mort par mi-temps de 3 périodes.

Article 5 – Nombre de joueurs

Toutes les rencontres se jouent en 4 contre 4.

5.1. Les 2 équipes avec au moins 6 joueurs

La rencontre se déroule en 8 périodes (cf article 4.1).

Pour les 6 premières périodes :

- Chaque joueur doit participer au minimum à 2 périodes complètes et doit au moins sortir sur le banc 2 périodes complètes dans les 6 premières périodes.
- Pas de changement pendant la période sauf sur blessure ou 5ème faute. Dans ce cas, le joueur entrant est noté sur la feuille par une croix ; le joueur blessé est noté B.

Pour les périodes 7 et 8, les changements sont possibles et notés sur la feuille par une croix.

5.2 Une équipe (ou les 2) avec ~~4 ou~~ 5 joueurs

La rencontre se déroule en 6 périodes (cf article 4.2).

Pour les 5 premières périodes :

- Chaque joueur doit participer au minimum à 1 période complète et doit au moins sortir sur le banc 1 période complète dans les 5 premières périodes.
- Pas de changement sauf sur blessure ou 5ème faute. Dans ce cas, le joueur entrant est noté sur la feuille par une croix ; le joueur blessé est noté B.

Pour la période 6, les changements sont possibles et notés sur la feuille par une croix.

Article 6 – Décompte des points

Le décompte de points est le suivant :

- Tout panier réussi = 2 points / Chaque lancer-franc réussi = 1 point.
- Tir manqué avec faute = 2 lancers francs / Tir réussi avec faute = 1 lancer franc.
- Pour la D1 uniquement, les 3 pts sont comptabilisés.

Le score peut être affiché dans la salle.



Au cas où les 30 points d'écart sont atteints, le comptage du score est stoppé uniquement au tableau d'affichage mais le score réel doit continuer à être indiqué sur la feuille de match.

En cas de match nul à la fin du match :

- Pour la D2 et D3, il est autorisé : pas de prolongation.
- Pour la D1, il n'y a pas de match nul possible : prolongation en application du règlement sportif : « si les deux équipes sont encore à égalité à la fin de la seconde prolongation (2 minutes chacune), des tirs de lancers-francs seront effectués selon les modalités suivantes :
  « Chaque entraîneur désignera parmi les jeunes qui auraient pu participer à une éventuelle poursuite de la rencontre un joueur chargé de tirer un lancer- franc. Les points marqués par les deux joueurs désignés sont ajoutés à la marque de chaque équipe. Si après la première série de lancers-francs, les deux équipes sont à nouveau à égalité, la même procédure sera appliquée, et ceci jusqu'à ce que les deux équipes soient départagées. »

Article 7 – La feuille de marque

L'utilisation de la feuille de marque électronique (e-MarqueV3) est obligatoire pour les compétitions organisées par le CD67. Tout club recevant ne respectant pas cette obligation se verra appliquer la pénalité financière.

L'E-marque V3 (mini-basket) permet techniquement de cumuler plusieurs fonctions (arbitre, joueur, OTM). Toutefois, le CD67 ne retient pas cette possibilité. Ainsi, aucune double fonction ne sera autorisée : le joueur reste joueur, l'arbitre reste arbitre et l'OTM reste OTM.

PARTICULARITE : L'E-marque V3 ne prévoit pas de rubrique dédiée aux réserves, ni de case spécifique pour les fautes techniques, les incidents ou les réclamations.

- Pour les réclamations, il convient de suivre la procédure habituelle notée au règlement général du CD67.

- Pour les fautes techniques, qu'elles concernent un joueur, un entraîneur ou un entraîneur adjoint, ainsi que pour tout incident, l'arbitre devra rédiger un rapport détaillé. Ce rapport devra préciser les éléments suivants : catégorie, F ou M, division, poule et numéro de rencontre. Il devra être transmis au plus tard le premier jour ouvré suivant la rencontre, accompagné de la FDM au format PDF par mail aux commissions Compétitions Jeunes et CDO selon la procédure habituelle.

- En ce qui concerne les commotions cérébrales, comme il n'y a pas de case réserve/observation, l'arbitre majeur, ou le délégué club majeur si le ou les arbitres sont mineurs, devront gérer le protocole commotions cérébrales en vigueur. Le protocole commotion est disponible sur le site du CD 67. Attention au délai d'instruction de ce protocole : celui-ci devra être fait dans la continuité du match et ne pourra pas attendre le lendemain ou les jours suivants.

Si la feuille de marque ne figure pas sur la plateforme FBI, elle devra être transmise par courriel au CD67 au plus tard le dimanche 20 h 00 sous peine de pénalité financière pour feuille de marque en retard.

Toute association ne respectant pas les échéances prévues par le présent article se verra appliquer les pénalités financières.

La Commission Compétition jeunes a pour mission de faire respecter les obligations relatives à l'e-Marque.

Elle contient les données suivantes : Nom – Prénom – numéro de licences des joueurs – entraineurs – OTM – arbitres – délégué de club (obligatoirement majeur et licencié) doivent être inscrits en entier - division – numéro de la rencontre – date – horaire – équipes en présence – indemnités d'arbitrage – équipe gagnante – signatures doivent être renseignées correctement.

~~Toute feuille de marque doit être déposée sur la plateforme dédiée pour le lundi midi.~~

Toutes les feuilles sont contrôlées régulièrement : licences – surclassement –nombre de joueurs – respect des participations aux périodes, … En cas de non-respect, les sanctions prévues par le barème financier seront appliquées.

Article 8 – Les fautes

Le règlement général du basket reste en vigueur sur le plan des fautes. Les joueurs peuvent jouer jusqu'à leur 5ème faute.

Les fautes d'équipes ne sont pas comptabilisées, sauf en D1.

Article 9 – Règles du Mini Basket

La défense individuelle est obligatoire. En cas de zone, l'équipe qui la subit devra filmer les actions de manière visible et les envoyer par mail à competitionsjeunes@basket67.fr

La balle est de taille 5.

Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base : le marcher – le dribble – la sortie – le contact. L'arbitrage doit être pédagogique : échanges et explications avec joueurs et entraineurs peuvent être un plus. La rencontre commence par un entre-deux puis alternance pour chaque début de période.

Il est rappelé qu'aucun joueur U11 ne peut jouer plus d'une rencontre par week-end.

Article 10 – Règles particulières



Pour favoriser le jeu :

- Pour les D2 et D3 uniquement :
  - Fautes d'équipes non comptabilisées
  - Pas d'application des règles de 5 – 8 – 24 secondes
- Les 3 secondes restent en vigueur.
- Retour en zone appliqué.
- Les remises en jeu rapides sont effectives. L'arbitre touche la balle uniquement lors d'une faute, des changements de joueurs durant les 2 dernières périodes ou lors des violations en zone avant.
- La ligne de lancer-franc peut être avancée d'un mètre pour favoriser la gestuelle et la réussite. Cependant, si le joueur décide de tirer de la ligne « normale », il ne faut pas qu'il empiète.
- Pour les CONFIRMES (D1) en féminin et en masculin, le règlement fédéral dans son ensemble est pratiqué sauf :
  - Les temps de jeu doivent être respectés : 8 (ou 6) x 4minutes
  - Pas de changements avant les 2 dernières périodes

Article 11 – Désignation d'un délégué fair-play

Conformément aux dispositions fédérales, l'équipe recevante devra désigner un « référent fair-play » qui est un licencié majeur présent dans les tribunes qui aura pour mission de s'assurer du bon état d'esprit des spectateurs. Un mini guide du parent fairplay est détaillé page suivante.

Tout point non précisé dans ce règlement U 11 sera appliqué conformément aux Règlements Généraux de la FFBB.

Mini-guide du Parent Fair-Play

Qu'est-ce qu'un « Parent Fair-Play » ?

- C'est un parent présent régulièrement lors des matches de sa fille ou de son fils. Il a un rôle de modérateur, de conciliateur au bord du terrain.
- Il n'a pas de responsabilité juridique spécifique.

Votre rôle :

- Identifier immédiatement le Parent Fair-Play de l'autre équipe.
- Favoriser la convivialité entre les spectateurs à l'aide de moyen très simples (petit mot d'accueil, sourire, boisson chaude pendant l'échauffement des équipes…).
- Contribuer au déroulement de la rencontre dans un climat apaisé et serein.
- Tenter de prévenir les comportements agressifs au bord des terrains.

Quelques exemples :

- Vous entendez des violences verbales de la part des parents de votre équipe ? Intervenez en tant que médiateur et rappelez aux parents que les enfants jouent pour le plaisir !
- Encourager n'est pas hurler ou insulter !
- Un parent réprimande l'arbitre ? Rappelez-lui que les arbitres font souvent du mieux qu'ils peuvent, ils peuvent se tromper !
- Un conflit débute avec un autre parent de l'équipe ?
- Entendez-vous avec le Parent Fair-Play de l'autre équipe pour intervenir rapidement !

